

Inégalités environnementales et sociales : identifier les urgences, créer des dynamiques

Déclaration du groupe des associations

Qu'elles concernent l'éducation, l'emploi, les conditions de vie, le genre, l'âge ou l'origine sociale, les inégalités affectent toutes les dimensions socio-économiques, politiques et culturelles de notre vie en société. Récemment encore, l'environnement n'était pas identifié comme pouvant être sujet d'inégalités. Pourtant, les individus connaissent bien des traitements différenciés face aux externalités positives comme négatives de l'environnement. Ils n'ont pas le même accès à ses ressources premières ni à ses services rendus. Ils subissent des nuisances de manière inéquitable.

Pouvant apparaître comme théorique à certains égards, l'avis présenté aujourd'hui a le mérite de promouvoir un état d'esprit nouveau, sur la base d'une recherche appliquée en devenir. Il invite à la réflexion sur les conditions de mise en œuvre d'un développement durable, par une entrée non pas environnementale (bien qu'il en soit fortement question) mais sociale. Notre groupe salue cette démarche audacieuse ainsi que le caractère pédagogique des démonstrations de cause à effet - reliant les deux aspects- qui y sont établies.

Nous regrettons cependant que le pilier économique soit si peu présent : en effet, aucune mesure concrète n'est accompagnée d'un chiffrage voire d'une estimation financière. Bien sûr, les articulations entre social, économique et environnemental ne sont pas toujours évidentes, mais c'est bien tout l'enjeu. Car sans prise en compte simultanée des besoins sociaux et des problématiques économiques, le défi environnemental ne pourra pas être relevé.

Trois grandes questions nous apparaissent particulièrement importantes. En matière de santé tout d'abord, c'est bien une approche multifactorielle de la question qu'il faut privilégier : en effet, la santé est directement liée à l'alimentation, au logement, à l'éducation ou au niveau de revenu perçu. Même si la tâche s'avère colossale, construire une politique globale prenant en compte les impacts, sur la santé, de déterminants exogènes au système de santé nous semble incontournable pour lutter contre les inégalités. Introduire dans la loi le principe d'évaluation d'impact sur la santé pour intégrer la question sanitaire dans toutes les politiques publiques s'inscrit dans la même logique.

En matière de logement, il est urgent de rénover les foyers des 20% de la population touchés par la précarité énergétique. Dans une autre mesure, il nous paraît fondamental de préserver une mixité sociale dans les quartiers réaménagés en faveur d'un meilleur accueil de la nature en ville. Il est crucial d'empêcher que les investissements réalisés ne se traduisent par une revalorisation de l'immobilier qui impose aux ménages les plus modestes de fuir vers la périphérie. Au-delà du respect des quotas de logements sociaux, des aides publiques doivent être prévues pour permettre à ces

riverains de rester dans leurs quartiers. Notre groupe ne peut qu'encourager par ailleurs la multiplication des initiatives de jardins partagés -souvent portées par des collectifs d'associations- qui nourrissent la vie locale, créent du lien social, atténuent la précarité de personnes en difficulté, et dans certains cas, favorisent leur réintégration sociale.

Enfin, pour que le « *droit à la ville* » ne soit pas qu'un vœu pieux, la démocratie et l'implication des citoyens dans la prise de décision publique sont plus que jamais nécessaires sur le terrain. Que ce soit à travers l'élaboration des agendas 21 ou la participation à des débats publics lors de projets de grands équipements, de construction ou de réhabilitation urbaine, il s'agit là d'un enjeu de justice sociale et environnementale.

Le groupe des associations a voté l'avis.